

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	34
- pouvoirs	8
- abstentions	0
- votants	42
- pour	42
- contre	0

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2019

L'an deux mil vingt, le onze décembre.

Le conseil communautaire de la communauté de communes de Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COLONNA François, après convocation légale,

Etaient présents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,
Arro : ANGELINI Christian,
Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, CAMPINCHI Jean-Laurent, DONZELLA Daniel,
Cargèse : GARIDACCI François, FRIMIGACCI Lucie, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, PAOLI Jean-Paul,
Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre,
Coggia : COGGIA Jean-Dominique,
Cristinacce : VERSINI Antoine,
Letia : CHIAPPINI Angèle,
Lopigna : NEBBIA Alain,
Marignana : CECCALDI Mathieu,
Murzo : PAOLI François,
Orto : RUTILY Nicolas,
Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,
Piana : CASTELLANI Pascaline,
Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent,
Renno : GIUSTI Lucien,
Rezza : POMPONI Paul François,
Rosazia : POLI Ange-Xavier,
Salice : GIORDANI Jean Pierre,
Sant'Andrea d'Orcino : LECA Réjane,
Sari d'Orcino : PINELLI Michel,
Serriera : LECA Barthélémy,
Soccia : BARTOLI Jean-François,
Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

Avaient donné pouvoir :

Cannelle : PARAVISINI François à LECA Réjane,
Cargèse : POGGI Dominique à PAOLI Jean-Paul, ALESSANDRI Stéphanie à PERONI-FRIMIGACCI Emmanuelle,
Guagno : COLONNA Paul à RUTILY Nicolas,
Osani : ALFONSI François à CECCALDI Mathieu,
Partinello : CARDI Christian à LECA Barthélémy,
Pastricciola : LECA Stéphane à POMPONI Paul-François,

Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,

Etaient absents :

Arbori : CHIAPPELLA Paul

Azzana : LECA Thierry,

Balogna : GRISONI Dominique,

Cargèse : ALESSANDRI Jérôme,

Casaglione : MORATI Lucien,

Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis, COGGIA François,

Evisa : GIANNI Jean-Jacques,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire.

Madame CHIAPPINI Angèle, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Le Président soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant.

Conformément à la législation, la communauté de communes Spelunca-Liamone a établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2019, qui doit être porté à la connaissance du public.

Le Conseil communautaire,

Ouï le rapport ci-dessus,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination de déchets est un outil de communication à destination des élus et de usagers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9, L5211-39 et L.2224-5,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptations et de simplification dans le domaine de la prévention de la gestion des déchets,

Vu le rapport annuel 2019 sur la qualité du service public d'élimination des déchets de la communauté de communes Spelunca-Liamone ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission en charge de la politique des déchets du 14 septembre 2020 et du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2020,

Après présentation,

Après avoir délibéré,

Vote le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets de la Communauté de commune Spelunca-Liamone pour l'année 2019 ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 14 décembre 2020.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 4 décembre 2020.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président

A circular official stamp in light blue ink is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "Communauté de Communes Sidiu" at the top and "Corse" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SPELUNCA-LIAMONE

**RAPPORT SUR
LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE PREVENTION
ET DE GESTION DES
DECHETS**

Table des matières

I.	PRESENTATION GENERALE.....	2
A.	PRESENTATION DU TERRITOIRE	3
B.	LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION DES DECHETS.....	5
1.	LES MOYENS HUMAINS	5
2.	LES MOYENS MATERIELS	6
II.	LA PREVENTION.....	8
A.	COMPOSTAGE INDIVIDUEL	8
B.	COMPOSTAGE COLLECTIF	8
III.	LA COLLECTE.....	9
A.	LES ORDURES MENAGERES	9
B.	LA COLLECTE SELECTIVE.....	10
C.	LA COLLECTE DES BIODECHETS	13
D.	LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	14
E.	LA COLLECTE DES CARTONS.....	16
F.	LA COLLECTE SPECIFIQUE A GIROLATA	17
G.	LUTTE CONTRE LES INCIVILITES.....	18
IV.	LE TRAITEMENT DES DECHETS	18
A.	LES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE.....	18
B.	LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS.....	19
1.	Le stockage des ordures ménagères.....	19
2.	La valorisation des déchets.....	19
V.	LES INDICATEURS FINANCIERS	22
A.	LE FONCTIONNEMENT	22
1.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	22
2.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	25
B.	L'INVESTISSEMENT	26

I. PRESENTATION GENERALE

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Spelunca-Liamone a été élaboré en vertu des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015. Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers.

L'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destinés notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

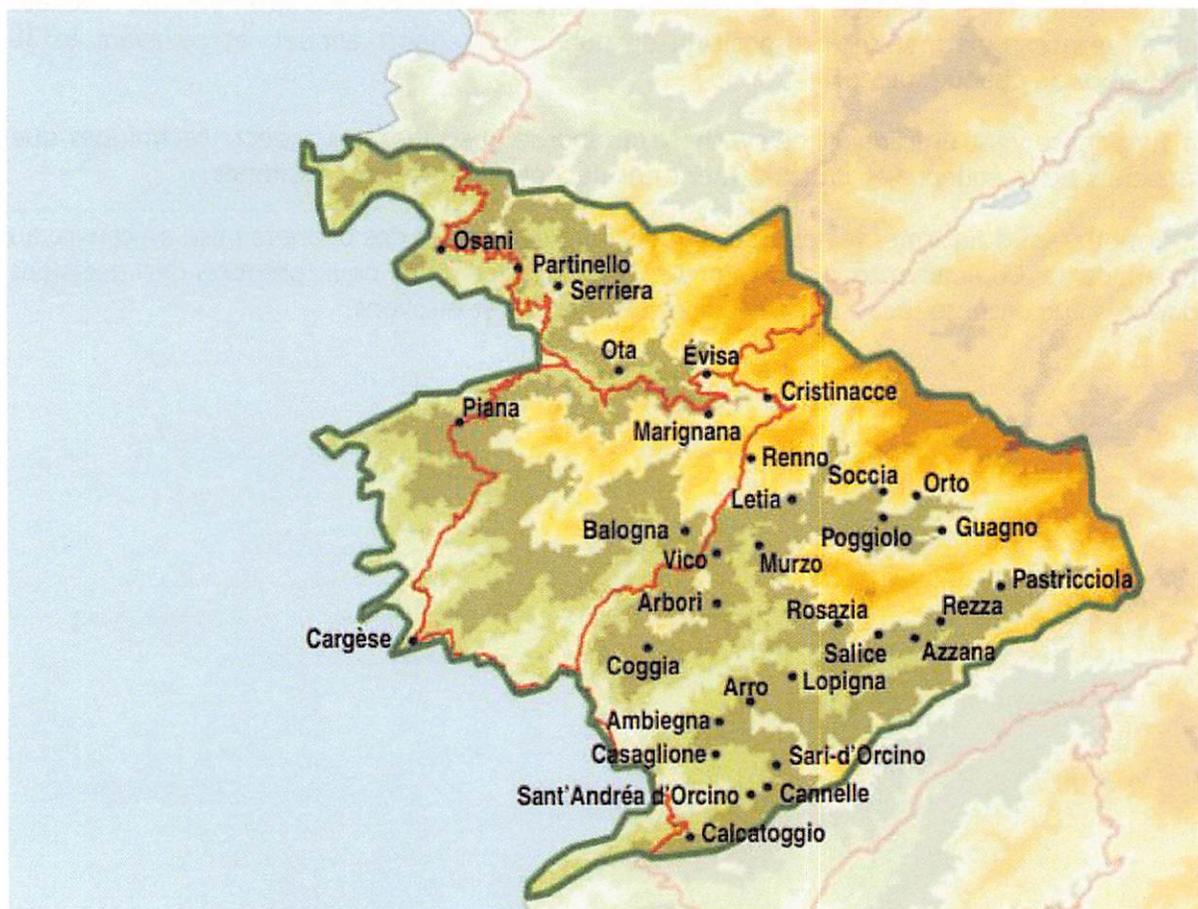
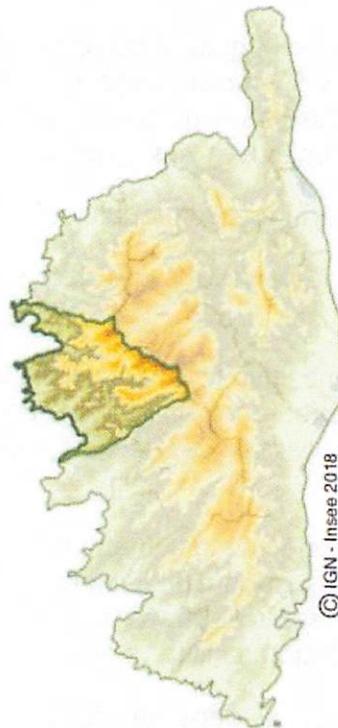
Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 septembre de chaque année.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de la Communauté de Communes Spelunca-Liamone pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser les usagers et citoyens.

A. PRESENTATION DU TERRITOIRE



Le périmètre de la communauté de communes est l'un des plus vastes de la Corse avec 923km², soit plus de 10% de la surface de l'île, mais peu peuplé. La population s'établit à 7 727 habitants (population INSEE Fiche DGF 2019). La densité de près de 8 hab/km² est bien en deçà de la moyenne insulaire d'environ 35 hab/km². Le territoire comprend 33 communes dont certaines en zone de montagne difficile d'accès.

Communes	Population INSEE	Population DGF
Cargèse	1345	2489
Vico	932	1695
Coggia	720	1219
Ota	538	947
Calcatoggio	540	1317
Piana	486	880
Casaglione	397	997
Sari d'Orcino	336	456
Evisa	220	522
Soccia	149	308
Guagno	158	286
Balogna	135	234
Serriera	124	212
Letia	118	331
Marignana	113	292
Partinello	103	231
Osani	98	276
Poggiolo	108	205
Lopigna	103	179
Pastricciola	98	235
Arro	87	125
Murzo	99	172
Salice	92	190
Sant'Andrea d'Orcino	108	202
Ambiegna	69	80
Renno	63	229
Orto	58	134
Arbori	54	99
Cristinacce	60	123
Rosazia	53	135
Rezza	53	121
Cannelle	61	98
Azzana	49	123
Total	7 727	15 142

Données issues des fiches DGF 2019

La population DGF correspond à la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage.

C'est un territoire rural présentant un taux de résidences secondaires nettement supérieur au taux de résidences principales ainsi qu'une forte attractivité touristique en saison estivale sur sa façade littorale. La population est multipliée par 3 ou 4 sur certaines communes.

Parc de logement selon le type en 2015

	Spelunca-Liamone	Corse
Nombre de logements	11 332	242 151
Résidences principales (%)	33,1	59,4
Résidences secondaires (%)	65,4	36,9
Logements occasionnels et vacants (%)	1,5	3,7

Source : Insee, Recensement de la population 2015

Cette saisonnalité impose une adaptabilité du service public de gestion des déchets et par conséquent la mise en place d'une organisation particulière (recrutement de contractuels, locations de camions, renforcement des points de collectes par rapport à l'hiver).

B. LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION DES DECHETS

1. LES MOYENS HUMAINS

Le service de collecte est composé de :

- 1 responsable technique ;
- 1 chef de parc ;
- 21 agents techniques titulaires/stagiaires ;
- 3 agents contractuels sur remplacement d'agents titulaires (disponibilités et longue maladie)



En raison de la saisonnalité de l'activité, la communauté de communes renforce son service de collecte par des contractuels recrutés sur l'article 3.4 de la loi du 24 janvier 1984 et selon la périodicité suivante :

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Saisonniers	1	2	1	14	15	15	17	19	19	17	2	2

2. LES MOYENS MATERIELS

a) LES MOYENS MATERIELS EXISTANTS

La CC Spelunca-Liamone dispose des véhicules suivants pour assurer sa mission :

TYPE VÉHICULE VL/PL	OBJET	IMMATRICULATION	ANNÉE DE MISE EN CIRCULATION	LIEU AFFECTATION (TOURNÉES)
PL 12M3 COMP	OM	7002 GW 2A	2007	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 12M3 COMP	OM	AX 374 XP	2011	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 12M3 COMP	OM	BD 308 LD	2011	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 12M3 COMP	OM	EC 381 SN	2016	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 12M3 COMP	OM	EW 834 FG	2018	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 7M3 COMP	OM	DE 588 PF	2014	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 7M3 COMP	OM	533 GZ 2A	2008	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 7M3 SAT	OM	AD 148 FS	2009	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 7M3 SAT	OM	BF 403 QP	2011	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 7M3 SAT	OM	BP 197 RG	2011	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 7M3 SAT	OM	BP 159 RG	2011	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 6M3 SAT	OM	DZ 076 DE	2016	ENSEMBLE TERRITOIRE
PL 5M3 SAT	OM	ER 545 BW	2017	ENSEMBLE TERRITOIRE
VL PLATEAU BENNE	ENCOMBRANTS	ES 078 WX	2017	ENSEMBLE TERRITOIRE
VL PLATEAU BENNE	ENCOMBRANTS	EZ 850 PZ	2018	ENSEMBLE TERRITOIRE
VL PLATEAU BENNE	ENCOMBRANTS	3517 FT 2A	1996	ENSEMBLE TERRITOIRE
VL PLATEAU BENNE	ENCOMBRANTS	AX 197 FS	2010	ENSEMBLE TERRITOIRE
VL PLATEAU BENNE	ENCOMBRANTS	CJ 759 JH	2012	ENSEMBLE TERRITOIRE
VL PLATEAU BENNE	ENCOMBRANTS	AD 078 QD	2009	ENSEMBLE TERRITOIRE
VL 5M3 NISSAN	TOUS FLUX	1413 GR 2A	2005	ENSEMBLE TERRITOIRE
VL FOURGON		CA 597 HZ	2012	SERVICE
VL FOURGON ELECTRIQUE		FK 391 MT	2019	SERVICE

Le parc de véhicules comprend également un véhicule immobilisé PL 7M3 SAT immatriculé DA 927 QC » (date de mise en circulation 2013, Hors service, OM).

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de communes assure la collecte des déchets à GIROLATA et dispose des moyens matériels suivants :

- Un terrain sis à Novella Commune d'Osani, cadastré section A125 de 35ha 26a 59ca, dont 5 000m² le long du chemin communal sont occupés pour les installations du service depuis 2003, en bon état,
- Un broyeur mis en service en 2003,
- 15 moloks enterrés mis en service en 2003,
- Une remorque viticole monocoque mise en service en 2003,
- Une plate-forme de compostage mise en service en 2003

b) LA LOCATION

Pour les besoins du service en saison estivale, la CC Spelunca-Liamone a procédé à la location de :

- ✓ Un PL 16M3 COMP pour la collecte des OM ;
- ✓ Un PL 12M3 COMP pour la collecte des OM ;
- ✓ Un PL 9M3 COMP pour la collecte des OM ;
- ✓ Un PL 7M3 COMP pour la collecte des OM ;
- ✓ Un PL 5M3 COMP pour la collecte des OM ;
- ✓ Un mini tombereau
- ✓ Une benne compacteur cartons

c) L'INVESTISSEMENT

Au cours de l'exercice 2019 la Communauté de communes a fait l'acquisition de matériels nécessaires à l'exercice de sa mission de collecte des déchets :

- ✓ Deux camions PL 14 m3 compacteurs
- ✓ Quatre camions PL 9m3 compacteurs
- ✓ 184 bacs gris (ordures ménagères résiduelles)
- ✓ 125 bacs jaunes (emballages)
- ✓ 79 bacs verre
- ✓ 35 bacs bleus (papier)

II. LA PREVENTION

Les biodéchets représentent encore 27 % de nos poubelles. Le compostage permet de réduire facilement nos poubelles tout en produisant un compost de grande qualité.

C'est un processus de transformation des biodéchets (déchets alimentaires + déchets verts) par des êtres vivants, en un amendement riche et naturel.

Ce mélange crée dans un composteur un habitat favorable au développement des micro-organismes (bactéries, champignons microscopiques) et d'une microfaune (vers, cloportes et autres insectes). Ces différents micro-organismes, hébergés et nourris, produisent en contrepartie un fertilisant comparable à de l'humus des forêts : le compost !

A. COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Dans le cadre de son plan compostage, le SYVADEC distribue gratuitement des composteurs individuels aux particuliers à l'occasion de réunion publique organisées en collaboration avec le Communauté de communes. Des solutions de compostage adaptées à tout type d'habitation sont proposées par le SYVADEC :

- Lombricomposteurs pour les appartements
- Composteur pour les maisons avec extérieurs

Sur l'année 2019, 225 composteurs ont été distribués.

B. COMPOSTAGE COLLECTIF

Dans le cadre de son plan compostage, le SYVADEC met en place gratuitement des installations de compostage collectives :

- Composteur partagé : en bas d'un immeuble, dans un hameau, etc.
- Composteur collectif : au sein d'une résidence de tourisme

Ces installations nécessitent la signature d'une convention tripartite avec le SYVADEC, la Communauté de communes et la commune.



III. LA COLLECTE

A. LES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères s'effectue uniquement en apport volontaire et en régie.

	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Chiffres 2019 SYVADEC	211,6	206,7	258,7	343,1	413,8	452,6	650,8	649,5	470,1	335,3	226,6	106,9	4 325,7

En tonne

Nombre de bacs OM répartis sur l'ensemble du territoire :

Ambiegna	8
Arbori	6
Arro	9
Azzana	22
Balogna	11
Calcatoggio	129
Cannelle	6
Cargèse	119
Casaglione	89
Coggia	90
Cristinacce	7
Evisa	40
Guagno	21
Letia	19
Lopigna	20
Marignana	19
Murzo	9
Orto	10
Osani	33
Ota	110
Partinello	30
Pastricciola	33
Piana	86
Poggiolo	23
Renno	13
Rezza	21
Rosazia	10
Salice	16
Sant'Andrea d'Orcino	18
Sari d'Orcino	38
Serriera	39
Soccia	18
Vico	132
TOTAL	1254



B. LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective s'effectue essentiellement en apport volontaire et en régie.

Verre :

	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Chiffres 2019 SYVADEC	25,7	13,0	10,8	31,7	49,4	75,4	91,7	112,0	65,6	30,5	21,8	11,8	539,3

En tonne

Nombre de bacs à verre répartis sur l'ensemble du territoire :

Ambiegna	4
Arbori	4
Arro	5
Azzana	11
Balogna	4
Calcatoggio	45
Cannelle	3
Cargèse	50
Casaglione	23
Coggia	36
Cristinacce	3
Evisa	20
Guagno	10
Letia	11
Lopigna	11
Marignana	7
Murzo	5
Orto	7
Osani	18
Ota	47
Partinello	10
Pastricciola	14
Piana	44
Poggiolo	9
Renno	7
Rezza	10
Rosazia	5
Salice	6
Sant'Andrea d'Orcino	5
Sari d'Orcino	11
Serriera	15
Soccia	10
Vico	43
TOTAL	513



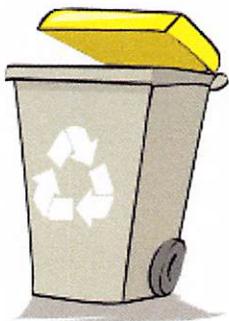
Emballages :

	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Chiffres 2019 SYVADEC	12.1	11.9	9.3	25.1	23.7	27	50.5	47.3	30.3	24.7	20.4	20	302.3

En tonne

Nombre de bacs jaunes répartis sur l'ensemble du territoire :

Ambiegna	4
Arbori	7
Arro	6
Azzana	11
Balogna	8
Calcatoggio	71
Cannelle	4
Cargèse	77
Casaglione	35
Coggia	63
Cristinacce	5
Evisa	20
Guagno	17
Letia	22
Lopigna	1
Marignana	15
Murzo	9
Orto	9
Osani	13
Ota	42
Partinello	10
Pastricciola	15
Piana	45
Poggiolo	20
Renno	8
Rezza	10
Rosazia	5
Salice	9
Sant'Andrea d'Orcino	10
Sari d'Orcino	16
Serriera	12
Soccia	18
Vico	97
TOTAL	713



Papier :

	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Chiffres 2019 SYVADEC	6.1	8.2	4.6	10.2	6	11.8	8.7	7	24.3	14.4	21.2	12.1	134.5

En tonne

Nombre de bacs bleus répartis sur l'ensemble du territoire :

Ambiegna	4
Arbori	4
Arro	5
Azzana	10
Balogna	4
Calcatoggio	32
Cannelle	3
Cargèse	33
Casaglione	15
Coggia	23
Cristinacce	3
Evisa	7
Guagno	9
Letia	11
Lopigna	10
Marignana	7
Murzo	4
Orto	7
Osani	7
Ota	20
Partinello	4
Pastricciola	14
Piana	39
Poggiolo	7
Renno	6
Rezza	9
Rosazia	5
Salice	6
Sant'Andrea d'Orcino	5
Sari d'Orcino	11
Serriera	5
Soccia	9
Vico	29
TOTAL	367



C. LA COLLECTE DES BIODECHETS

La réglementation impose depuis le 1er janvier 2016 aux producteurs de plus de 10 tonnes par an biodéchets de mettre en place le tri à la source en vue de leur valorisation organique. En mettant en place ce tri, ces déchets alimentaires sont valorisés en compost.

Au cours de l'exercice 2019 la communauté de communes Spelunca-Liamone a remis en place un service public de collecte des biodéchets produits par les professionnels du littoral grâce à l'ouverture d'une plateforme de compostage sur la commune de Cargèse.

Cette collecte a nécessité la mobilisation des moyens suivants :

- ✓ 2 contractuels à temps plein du 15 mai 2019 au 15 octobre 2019
- ✓ Un VL de 5M³ « 1413 GR 2A »
- ✓ Un VL de 5M³ (en location sur 6 mois)

La collecte des biodéchets revêt un fort caractère saisonnier compte tenu de l'activité touristique et du tissu économique. Toutefois, une collecte d'une fréquence d'une semaine sur deux a été maintenue pendant la saison hivernale.

Biodéchets :

	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Chiffres 2019 SYVADEC	0	0	0	0	0	2.6	10.7	15.2	7.7	0.5	0	0.2	37

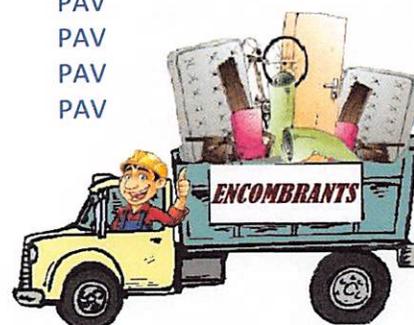


D. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont des déchets volumineux non collectés avec les ordures ménagères. Leur collecte nécessite des sujétions techniques spéciales. Ils doivent être collectés à part selon des modalités fixées par arrêté du maire.

La compétence de la collecte des encombrants n'est pas spécifiquement prévue par les statuts de la collectivité, elle n'est donc pas exercée de manière homogène sur l'ensemble du territoire de Spelunca-Liamone.

Communes	Encombrants réalisés par CC Spelunca-Liamone ou commune	Mode (PAV ou Liste)
Cargèse	Commune en régie	PAV
Vico	Commune en régie	PAV
Coggia	CC Spelunca-Liamone	PAV
Ota	Commune en régie	
Calcatoggio	CC Spelunca-Liamone	PAV
Piana	Commune en régie	
Casaglione	Commune en régie	PAV
Sari d'Orcino	CC Spelunca-Liamone	PAV
Evisa	CC Spelunca-Liamone	PAV
Soccia	CC Spelunca-Liamone	Liste
Guagno	Commune en régie	PAV
Balogna	Commune en régie	PAV
Serriera	Commune en régie	
Letia	CC Spelunca-Liamone	PAV
Marignana	CC Spelunca-Liamone	PAV
Partinello	Commune en régie	
Osani	Commune en régie	
Poggiolo	CC Spelunca-Liamone	PAV
Lopigna	CC Spelunca-Liamone	PAV
Pastricciola	CC Spelunca-Liamone	PAV
Arro	CC Spelunca-Liamone	PAV
Murzo	CC Spelunca-Liamone	PAV
Salice	CC Spelunca-Liamone	PAV
Sant'Andrea d'Orcino	CC Spelunca-Liamone	PAV
Ambiegna	CC Spelunca-Liamone	PAV
Renno	CC Spelunca-Liamone	Liste
Orto	Commune en régie	PAV
Arbori	CC Spelunca-Liamone	PAV
Cristinacce	CC Spelunca-Liamone	PAV
Rosazia	CC Spelunca-Liamone	PAV
Rezza	CC Spelunca-Liamone	PAV
Cannelle	CC Spelunca-Liamone	PAV
Azzana	CC Spelunca-Liamone	PAV



La liste des encombrants n'est pas définie par la loi, il peut s'agir notamment :

- Du mobilier (table, chaise, armoire ...),
- De matelas,
- De sommier,
- D'appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière ...)

Ne sont pas considérés comme des encombrants bien que volumineux :

- Les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- Les déchets verts (herbe tondue, branchages ...),
- Les pneus usagés qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- Les bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte autorisé,
- Les cumulus et chauffe-eau
- Les véhicules à moteur

Les conditions de collecte des encombrants sont définies par arrêté du maire, il peut s'agir :

- soit d'une collecte à date fixe ou sur rendez-vous,
- soit d'un dépôt aux points d'apport volontaire
- soit d'un dépôt au quai de transfert du SYVADEC

La production des encombrants sur le territoire de Spelunca-Liamone présente également un fort caractère saisonnier, dû notamment à la présence de nombreux loueurs particuliers et professionnels.

Moyens humains :

- ✓ Eté : 4 agents dont 3 saisonniers
- ✓ Hiver : 1 agent titulaire

Moyens matériels :

- ✓ Eté : 4 véhicules
- ✓ Hiver : 1 véhicule

Résultat de la collecte :

	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
DDS	0,3	0,0	0,0	1,6	0,0	0,8	0,0	0,7	1,4	0,0	0,0	0,6	5,3
DEEE - Froid	5,4	4,3	5,5	5,3	5,4	4,9	6,9	3,6	2,1	1,3	0,8	1,2	46,7
DEEE - Hors-Froid	6,2	5,0	9,9	6,0	5,8	6,4	7,0	6,3	7,4	4,9	4,3	1,4	70,5
DEEE - PAM	0,6	5,0	2,0	3,5	4,5	6,3	1,1	6,2	3,5	3,7	2,0	2,0	40,3
Meuble	10,1	15,1	14,2	24,6	21,7	17,0	24,7	21,1	16,7	20,8	14,4	17,1	217,3
TV Valorisé	14,4	12,9	30,1	20,3	12,4	23,1	21,8	34,0	20,6	25,0	5,1	2,7	222,4

E. LA COLLECTE DES CARTONS

Les cartons en faible quantité, produits par les ménages, sont collectés au titre de la collecte sélective « emballages ».

Toutefois, ce flux est produit en grande partie par les professionnels et plus particulièrement sur le littoral impliquant une collecte exercée de manière non homogène sur l'ensemble du territoire de Spelunca-Liamone. Les communes exerçant en régie la collecte des encombrants prennent en charge la collecte des cartons.

Par ailleurs, certains commerces disposent de compacteurs pour les cartons, et commercialisent directement leur production à un prestataire privé.

Les cartons collectés par la communauté de communes Spelunca-Liamone sont déposés dans les recycleries du SYVADEC. Le SYVADEC revend les cartons à des filières homologuées pour valorisation. L'intérêt de passer par le SYVADEC est que le prix de rachat est un prix fixe national, les coûts de transport CORSE-FRANCE ne viennent pas les minorés.

Résultat de la collecte :

	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Carton CS	1,8	1,1	0,5	5,2	4,2	4,5	8,3	8,1	1,3	1,5	3,1	1,4	41,0
Carton Rec	8,0	2,8	6,6	7,1	10,5	17,7	29,2	32,4	25,0	12,4	0,0	8,2	160,0

Il est rappelé que conformément au décret n°2016-288 du 10 mars 2016 :

« Art. D. 543-280.-Les dispositions de la présente sous-section sont applicables :
« 1° Aux producteurs et détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois qui n'ont pas recours au service assuré par les collectivités territoriales en application de

l'article L.2224-14 du code général des collectivités territoriales ;

« 2° Aux producteurs et détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois qui ont recours au service assuré par les collectivités territoriales en application de l'article L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales, et qui produisent ou prennent possession de plus de 1 100 litres de déchets par semaine. Dans le cas où plusieurs producteurs ou détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois sont installés sur une même implantation et sont desservis par le même prestataire de gestion des déchets, les dispositions de la présente sous-section leur sont applicables s'ils produisent ou prennent possession de plus de 1 100 litres de déchets par semaine sur l'ensemble de l'implantation.

« Art. D. 543-281.-Les producteurs ou détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois trient à la source ces déchets par rapport aux autres déchets. Les déchets appartenant à la catégorie des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois peuvent être conservés ensemble en mélange.

« Lorsque certains déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois ne sont pas traités sur place, leurs producteurs ou détenteurs organisent leur collecte séparément des autres déchets pour permettre leur tri ultérieur et leur valorisation.

« Art. D. 543-282.-Les producteurs et détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois :

«-soit procèdent eux-mêmes à la valorisation de ces déchets ;

«-soit cèdent ces déchets à l'exploitant d'une installation de valorisation ;
«-soit cèdent ces déchets à un intermédiaire assurant une activité de collecte, de transport, de négoce ou de courtage de déchets mentionnée aux articles R. 541-50 et R. 541-54-1 en vue de leur valorisation.

Sur l'exercice 2019 une collecte spécifique pour le flux carton a été mise en place pendant la saison sur la commune d'Ota :

Moyens humains : 1 agent à temps plein du 1^{er} juillet au 15 septembre

Moyens matériels : 1 véhicule et une benne compacteur en location

Résultat de la collecte : 16.08 tonnes

Coûts :

Location benne (TTC)	17 670,78€
Agent (brut)	24 457,50€
TOTAL	42 128,28€

F. LA COLLECTE SPECIFIQUE A GIROLATA

Le hameau de Girolata sur la commune d'Osani bénéficie d'un service de collecte des déchets adapté à sa situation géographique et plus particulièrement à son accessibilité qui s'effectue par la mer ou par un sentier de randonnée. Ce hameau sis au sein du Golfe classé patrimoine mondial de l'UNESCO est particulièrement impacté par la saisonnalité. Seulement 8 habitants résident à l'année.

Ainsi, compte tenu des sujétions spéciales de la collecte des déchets à Girolata deux organisations héritées du SIVU du SIA ont été poursuivies par la CC SPELUNCA LIAMONE :

- En saison estivale (avril à octobre) :
 - 1 agent saisonnier à 28 heures
 - 1 prestataire de service pour l'évacuation par barge du tri sélectif
 - Hélicoptage
- En saison basse (novembre à mars) :
 - 1 prestataire de service

Un terrain sis à Novella de 5 000m² est dédié aux installations :

- 15 moloks pour les ordures ménagères résiduelles
- Une plateforme de compostage pour les fermentescibles

Les moloks sont évacués lors d'hélicoptages et vidés dans des bennes provenant de Haute Corse compte tenu des difficultés d'accès au col de Palmarella par le sud, liées aux calanches. Ces bennes sont ensuite acheminées par un prestataire jusqu'au centre de Viggianello.

En 2019, trois hélicoptages ont été réalisés le 19 mars, le 4 juillet et le 20 août.

Hélicoptage	23 145 euros
Prestataire tri sélectif barge	7 650 euros
Prestataire hiver	1 275 euros
Agent saisonnier (brut)	11 635,41 euros
TOTAL	43 706,21 euros



G. LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

Par arrêté communautaire n°2017-005 en date du 30 juin 2017, certifié exécutoire le 10 juillet 2017, le Président de la communauté de communes Spelunca-Liamone s'est opposé au transfert automatique de la police spéciale des déchets par les communes membres.

Les maires conservent donc la police spéciale des déchets jusqu'au renouvellement du conseil communautaire et l'élection d'un nouveau président.

De nombreuses incivilités sont constatées sur l'ensemble du territoire (dépôts de gravats, non-respect des jours de collecte des encombrants, etc.) engendrant des nuisances, une détérioration du cadre de vie ainsi qu'un surcoût considérable pour les collectivités. La création d'une police environnementale est fondamentale.

IV. LE TRAITEMENT DES DECHETS

La communauté de communes Spelunca-Liamone est adhérente au SYVADEC pour le traitement des déchets collectés sur son territoire.

A. LES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE

Le SYVADEC a mis en place deux quais de transfert sur le territoire ainsi qu'une plateforme de traitement des biodéchets :

- ✓ Quai de transfert de Vico

Ce quai était un centre d'enfouissement pour les OM résiduelles jusqu'en avril 2017. Il est désormais uniquement un quai de transfert. Le quai de transfert est actuellement insuffisant pour les recueillir l'ensemble des flux du territoire de l'Ouest Corse. En période estivale, un certain nombre de camions n'ont pas pu décharger leurs collectes en raison la saturation des bennes, ce qui a généré des problèmes organisationnels pour la collectivité.

- ✓ Quai de transfert de Piana

Ce quai de transfert est adapté pour recevoir les flux de déchets des communes de Piana, Ota, Osani, Serriera et Partinello. Par contre, il ne peut recevoir les flux de la commune de Cargèse en cas de saturation du quai de transfert de Vico.

Par ailleurs, la situation de ce quai n'est pas idéale pour les communes du SIA et d'Ota en raison des calanques de Piana à traverser pendant la période estivale. Cela nécessite de réaliser les collectes très tôt le matin afin d'éviter le trafic routier.

- ✓ Plateforme de traitement des biodéchets de Cargèse

Depuis le 1^{er} mai 2019, la Communauté de communes a accès à la plateforme de traitement des biodéchets sise lieudit A Confina - Commune de Cargèse.

- ✓ Recyclerie de Rezza

La recyclerie de Rezza est fermée depuis le 1^{er} juin 2017, provoquant une augmentation des dépôts d'encombrants et le rallongement de la durée des tournées pour les communes du Cruzzini. Le temps de trajet de la commune de Pastricciola au quai de transfert de Vico est de 2h45.

Par délibération n°2019-054 en date du 13 décembre 2019 le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de l'implantation d'une infrastructure de proximité à Rezza. Cette installation, gérée par le SYAVEDEC, permettra d'offrir aux usagers un service de proximité.

B. LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS

1. Le stockage des ordures ménagères

En 2019, les ordures ménagères du territoire de la CC SPELUNCA LIAMONE ont été transportées vers une installation appartenant au SYVADEC à Viggianello.

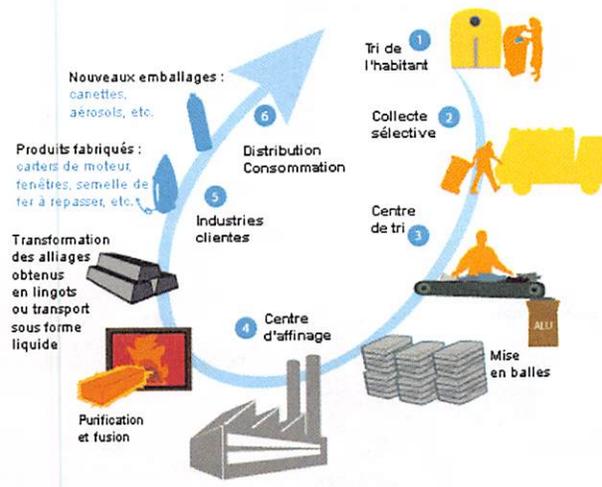
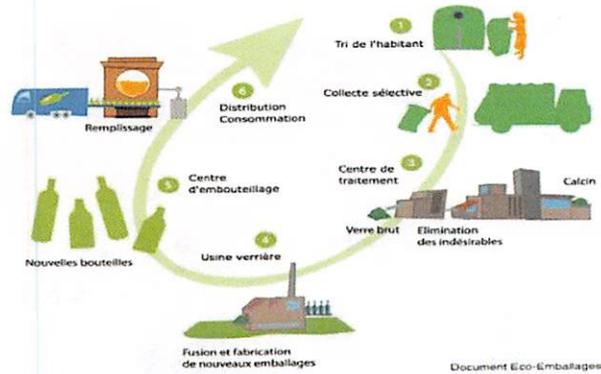
A partir du 8 novembre 2019, l'accès à l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) de Viggianello a été bloqué par le collectif Valindu Lindu en réaction à la décision de la Préfète d'autoriser la société Lanfranchi Environnement à exploiter une ISDND à Viggianello.

A partir de cette date, les ordures ménagères de la CC SPELUNCA LIAMONE ont été mises en balle sur le site de Saint-Antoine à Ajaccio et stockées sur les quais de Piana et Vico. Au total 794 balles ont été stockées sur le territoire (451 à Vico et 343 à Piana) correspondant à une production de 738 tonnes sur la période du 8 novembre 2019 au 9 mars 2020.

2. La valorisation des déchets

La rupture de charges des collectes sélectives se fait sur les quais de transfert. Après pesée, les différents flux sont transportés vers les sites de tri et de valorisation :

- Les papiers et journaux sont envoyés vers les usines papetières
- Le verre est transporté à Béziers pour être reconditionné
- Les emballages sont valorisés à Nîmes
- Les métaux, aluminium sont transférés au centre d'affinage d'aluminium selon les demandes
- Les cartons sont réceptionnés à Avignon
- Les bennes de meubles sont collectées par les prestataires de collecte sous contrat avec EcoMobilier sur les quais de transfert. Pour la Corse les prestataires locaux sont : AM Environnement et Environnement Services. Leur rôle est de les démanteler en vue de regrouper les matières par famille de matériaux : bois, mousse, plastique, ferraille, laine...Les matériaux seront ensuite expédiés vers des repreneurs sur le continent qui les utiliseront comme matière première pour la fabrication de nouveaux objets.
- Les biodéchets sont traités sur la plateforme de Cargèse



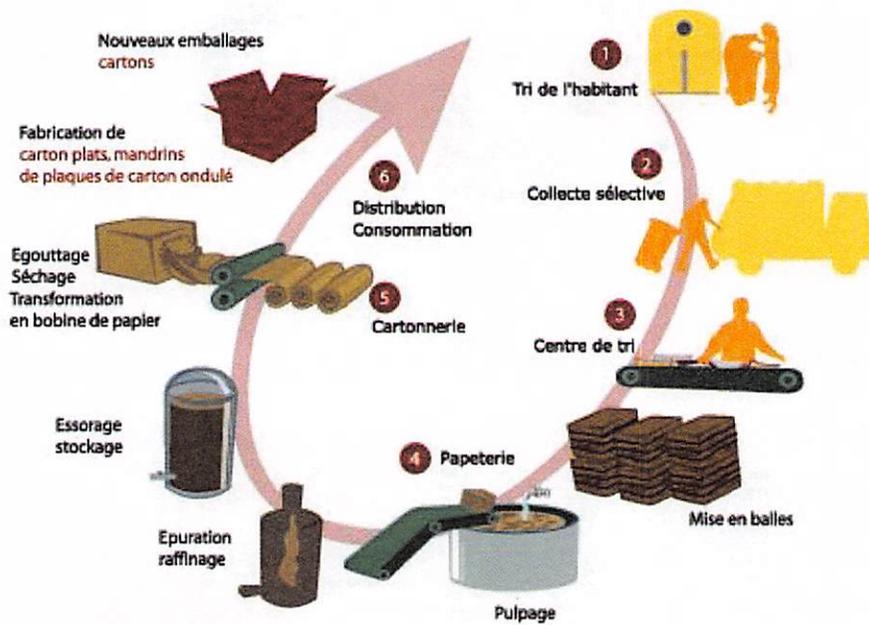
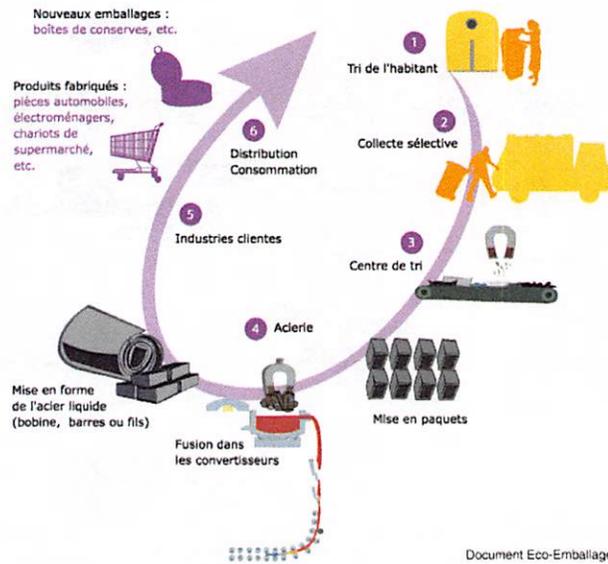


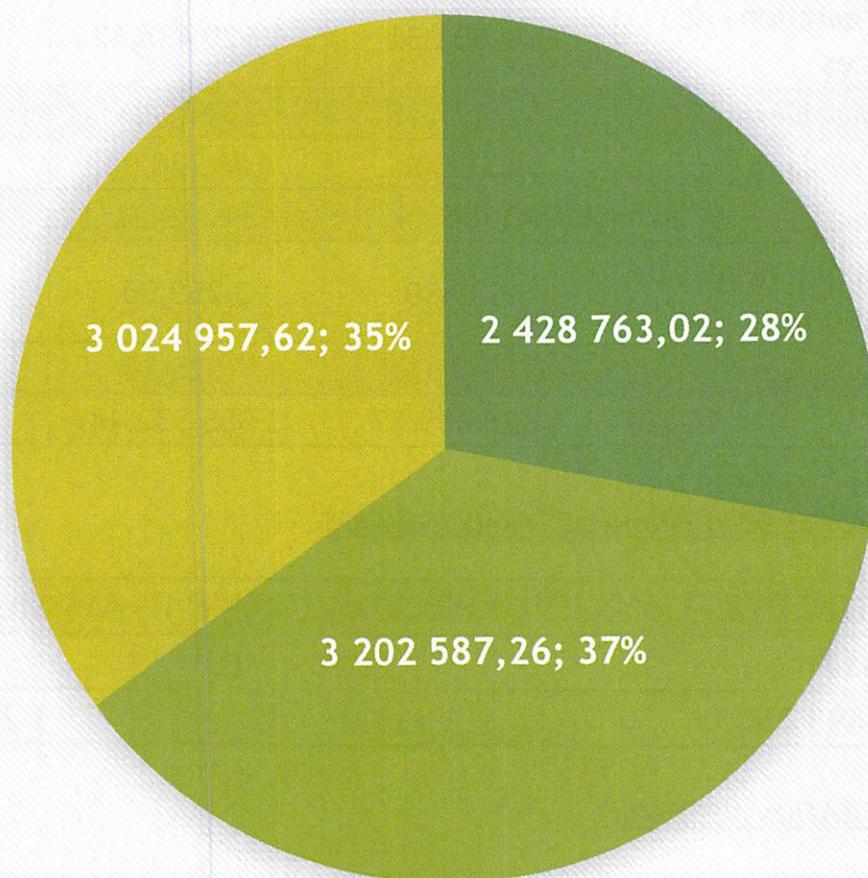
Schéma du recyclage des emballages en papier/carton

V. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE



■ 2017 ■ 2018 ■ 2019

▪ LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

	2017	2018	2019
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Carburants	91 550,08	111 055,32	114 145,75
Fournitures d'entretien	9 832,77	9 680,71	4 675,49
Fournitures de petit équipement	24 785,94	9 416,12	27 360,03
Vêtements de travail	8 544,79	9 237,28	10 395,99
Contrats de prestations de services	942 601,31	1 529 438,42	1 268 650,76
Locations mobilières	116 127,58	99 819,06	163 734,97
Matériel roulant	91 113,03	184 220,94	120 632,44
Multirisques	20 935,44	24 779,51	30 374,62
Versements à des organismes de formation	5 638,80	3 259,96	4080
Transports de biens	17 140,03	4 625,12	0
TOTAL	1 328 269,77	1 985 532,44	1 744 050,05

▪ LES CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

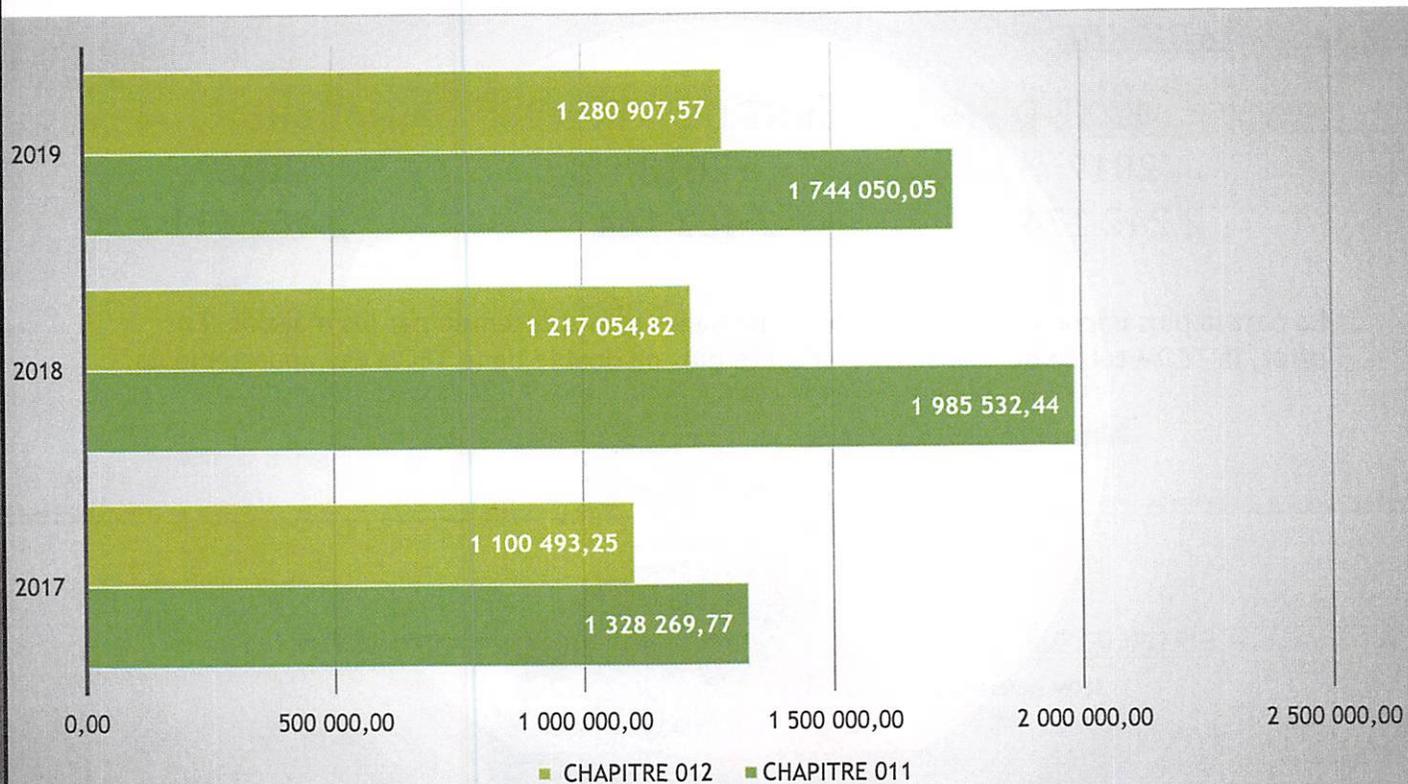
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
	2017	2018	2019
	1 100 493,25	1 217 054,82	1 280 907,57

▪ LA COTISATION AU SYVADEC

COTISATION SYVADEC

	COTISATION SYNDICALE ANNUELLE	SOUTIEN INCITATIF REVERSE	COTISATION SOUTIEN DEDUIT	COUT A LA TONNE
2017	975 330	150 884	824 446	183 €
2018	1 208 220	191 089	1 017 131	224 €
2019	1 181 936	85 701	1 096 235	271 €

■ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PAR CHAPITRE



2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

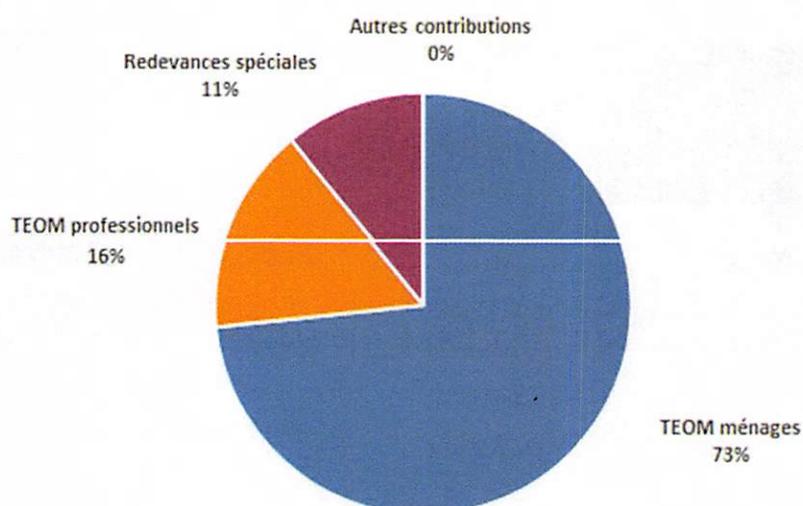
▪ LA FISCALITE

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

2017	2018	2019
2 242 174	2 402 164	2 461 611

La part la plus importante de la TEOM des ménages est représentée par les maisons. En effet, la TEOM totale des maisons représente plus du double de la TEOM des appartements.

Répartition des contributions au financement du service des déchets



L'essentiel de la TEOM des professionnels provient de deux villes : Cargèse et Ota.

Si l'on ajoute la TEOM professionnel et la redevance spéciale, les professionnels contribuent au service à hauteur de 30%.

REDEVANCE SPECIALE DES ORDURES MENAGERES

2017	2018	2019
294 467	315 955	375 725

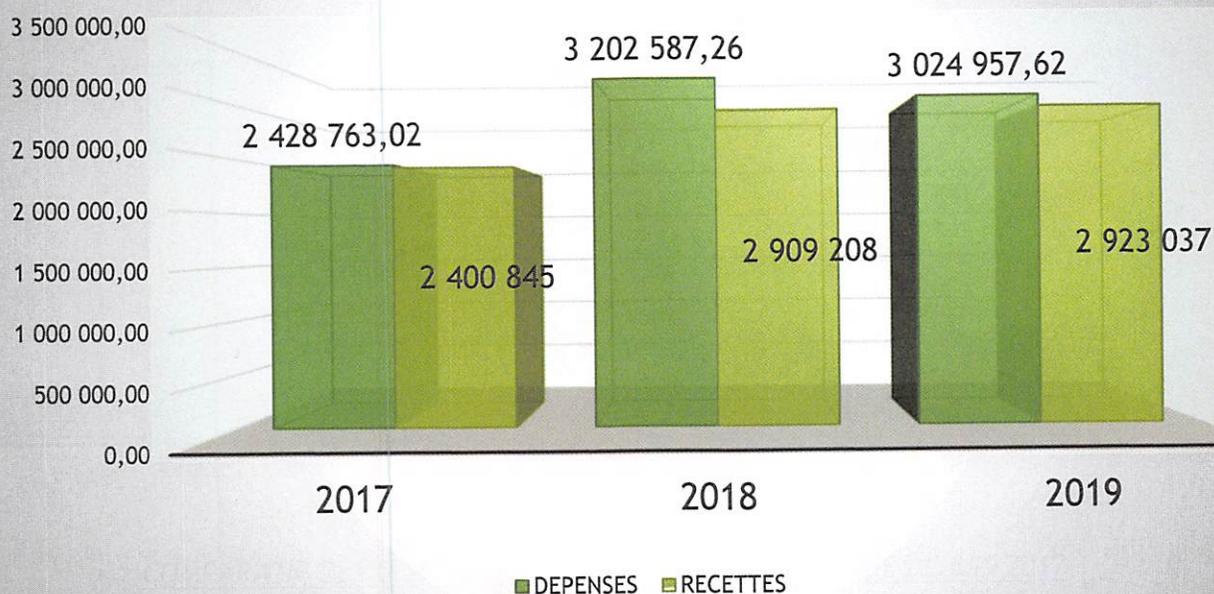
▪ LE SOUTIEN INCITATIF

SOUTIEN INCITATIF

2017	2018	2019
150 884,00	191 089,00	85 701

NB : le soutien incitatif de 2017 était automatiquement déduit de la cotisation mensuelle. Depuis 2018, il fait l'objet d'un versement par le SYVADEC.

▪ COMPARATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DU SERVICE DEPUIS 2017



B. L'INVESTISSEMENT

2017-2018

- Acquisition de bacs de tri et de bacs à ordures ménagères : 139 927.8€
- Acquisition de véhicules de collecte : = 284 098.96€
- Acquisition d'une remorque = 11 401.20€

2019

- Acquisition de bacs de tri et de bacs à ordures ménagères : 83 538€